

LA SCIENCE POLITIQUE EN SUISSE ET LA CONSTRUCTION DE SON OBJET

Cet article reprend les grandes lignes d'une intervention à un colloque consacré à la vie politique suisse, qui s'est tenu à Lausanne les 26 et 27 novembre 1992. En tant que tel, il ne constitue nullement un compte rendu exhaustif d'une recherche achevée, mais il vise plutôt à présenter un ensemble d'interrogations et d'hypothèses à propos d'une réflexion qui reste à construire.

INTRODUCTION

"Il ne suffit pas de se donner un objet doté de réalité sociale pour détenir du même coup un objet doté de réalité sociologique"¹ Cette remarque de P. Bourdieu est particulièrement opportune pour aborder une discipline qui, en portant son attention sur les objets politiques "légitimes" (Etat, partis, groupes de pression, systèmes électoraux), fait souvent l'économie d'une définition sociologique de son objet. Et, dans cette mesure, on peut se demander avec B. Lacroix si "la science politique n'est pas [ainsi] condamnée à accueillir les interrogations qui sont l'humeur du temps et à proposer des réponses en dehors de toute interrogation sur la pertinence de ces questions".²

Notre intérêt pour l'histoire de la science politique suisse ne relève donc pas, comme le suggère cette entrée en matière, d'un goût immodéré pour l'histoire de notre

discipline, ni non plus du souci de seulement dresser un bilan faisant état de ses acquis comme de ses lacunes. Plusieurs travaux existent déjà, qui déplorent la faiblesse de la science politique suisse et qui, de façon rétrospective, s'attachent à montrer les différentes phases de son "difficile" développement. En procédant à un inventaire des objets dits "politiques" traités soit par la science politique directement, soit par des disciplines voisines, pour ne pas dire "concurrentes", et en livrant de surcroît un certain nombre de réflexions plus théoriques concernant la question de l'objet de la science politique, ces études participent pleinement du processus de définition, de délimitation et de légitimation d'un domaine scientifique nouveau.

Notre projet se veut quelque peu différent. Il revient à questionner, dans une perspective qui est plus épistémologique qu'historique, la façon dont les politologues helvétiques conçoivent le problème de la définition de leur objet d'analyse et à nous interroger sur les catégories intellectuelles qu'ils mettent en oeuvre dans leurs travaux. Penser la constitution de cette discipline scientifique (dans une certaine mesure aussi les conditions de sa reconnaissance institutionnelle) permet d'objectiver une manière de concevoir le monde social et les divisions qui le traversent. Notre démarche propose donc de prendre pour objet les instruments de connaissance d'un objet, instruments qui se traduisent dans une façon de voir et de travailler, dans l'utilisation aussi de principes qui guident la lecture et la compréhension des faits "politiques".

1. P. Bourdieu; J.C. Chamboredon ; J.C. Passeron, Le métier de sociologue, Paris, La Haye, Mon ton, 1973, p.53.

2. B. Lacroix, "Ordre politique et ordre social", in M. Grawitz et J. Leca, Traité de science politique, Paris, PUF, 1985, vol. 1, p. 487.

PROBLEMATIQUE

En fait, l'analyse historique d'une discipline scientifique soulève d'emblée deux difficultés majeures, dont l'évocation n'est pas destinée à simplement satisfaire aux traditionnelles mises en gardes épistémologiques, mais nous donne déjà quelques indications sur l'organisation de notre propre questionnement. La première tient à la distinction souvent imprécise entre connaissances ordinaires et connaissances "savantes". La seconde renvoie à la question de la spécificité de l'objet politique et, partant, de la démarche politologique.³

Concernant le premier point, on peut déjà remarquer que l'Association Suisse de Science Politique (ASSP) s'ouvre dès sa création (en 1959) aux milieux politiques, journalistiques ou en provenance de l'administration publique. De par sa composition, l'ASSP ne constitue pas *stricto sensu* un organisme scientifique (comme c'est le cas en France, en Belgique ou aux Etats-Unis), mais elle regroupe, selon ses propres statuts, des membres qui ont, de façon diversifiée, un "intérêt" pour le développement de cette discipline en Suisse. Cette question de la démarcation entre science et non-science se pose également lorsqu'il s'agit de délimiter les écrits à prendre en considération. Faut-il s'en tenir à la production universitaire publiée sous l'étiquette "science politique" ou faut-il élargir notre corpus en y intégrant l'ensemble des écrits traitant des "questions politiques"? Les politologues helvétiques qui, avant nous, ont étudié l'histoire de leur discipline sont très partagés à cet égard. Tantôt, en se restreignant à la production universitaire

seulement, ils mentionnent les progrès réalisés, mais insistent surtout sur les lacunes qui grèvent la connaissance des faits "politiques" en Suisse. Tantôt, en élargissant le cercle des études considérées comme "politologiques", bien que réalisées hors le milieu académique ou dans d'autres cadres scientifiques (principalement l'histoire ou la sociologie), ils soulignent l'étendue des questions relevant de la discipline pour déplorer la faiblesse des moyens mis à leur disposition.

Le deuxième problème évoqué — celui de la spécificité de l'objet "politique" — est lui aussi largement débattu, sans pour autant qu'un réel consensus se dessine à un niveau théorique au sein même de la discipline, que ce soit en Suisse ou à un niveau international.

Nous partons de l'idée que la science politique, comme toute science d'ailleurs, construit ses objets.⁴ Et c'est à travers cette construction/définition d'objets qu'une démarche intellectuelle se constitue comme discipline scientifique. Toutefois, son existence demeure liée à un certain degré d'institutionnalisation. P. Favre propose quatre critères permettant de la mesurer : 1) "l'existence d'une dénomination revendiquée en commun ; 2) l'accord sur le fait qu'une série d'objets d'études est du ressort plus spécifique de la discipline; sur ces objets, les chercheurs se voient reconnaître parfois un quasi-monopole, parfois une certaine priorité, parfois enfin la co-propriété; 3) l'existence d'institutions d'enseignement et de recherches assurées de la durée et reçues comme légitimes; 4) l'existence de supports propres de la diffusion et de la reproduction des résultats

3. Sur ces deux problèmes, cf. P. Favre, "Histoire de la science politique", in M. Grawitz et J. Leca, Traité de science politique, op. cit. p. 4.

4. Cf. P. Favre, "La question de l'objet de la science politique a-t-elle un sens?", in Mélanges dédiés à Robert Pelloux, Lyon, éd. l'Harmès, 1985, pp. 123-141.

de la recherche (revues, manuels, colloques)".⁵

Cette façon de mener notre enquête devrait nous éviter de procéder à ce que P. Favre appelle une "histoire récurrente" de la science politique, c'est-à-dire à une histoire qui, de façon rétrospective, s'attacherait à découvrir dans un passé plus ou moins éloigné des travaux qui, par les objets abordés (soit les objets dits "politiques"), s'apparentent aux études actuelles effectuées en science politique.⁶ En d'autres termes, il faut éviter de s'enfermer dans l'évidence de l'état actuel de la discipline et, en refusant de lui accorder *a posteriori* une relative cohérence, écarter l'idée pourtant fréquente que l'émergence, dans le champ scientifique, d'une discipline nouvelle nous renverrait simplement à l'existence d'un domaine du réel, autonome, préexistant à la discipline elle-même qui ne l'aurait finalement que révélé. Notre démarche, donc, plutôt que de résoudre *a priori* la question des bornes "territoriales" (quel est le "territoire" du politologue?) et chronologiques de notre enquête, nous renvoie à l'étude de la constitution de la science politique suisse par rapport, d'une part, à son institutionnalisation et, d'autre part, aux objets de recherche que les politologues se définissent progressivement.

Notre intention, dans une phase ultérieure de cette étude sera d'ouvrir une réflexion sur la relation qui s'établit entre, d'un côté, les conditions particulières de constitution de la science politique en Suisse et, de

l'autre, le traitement spécifique que cette discipline fait subir aux objets qu'elle se donne.

LA SITUATION UNIVERSITAIRE DE LA DISCIPLINE

A la fin de l'année 1991, on pouvait dénombrer 25 chaires universitaires en science politique, réparties dans différents Départements, Instituts ou Centres de recherche spécialisés dans cette discipline.⁷ Une étude récente dénombre en outre 122 chercheurs effectuant des travaux dans le "domaine" de la science politique.⁸ En dehors de l'Université de St-Gall, qui délivre un diplôme en "Staatswissenschaft", la discipline est marginale en Suisse allemande, où les Universités ne connaissent pas, comme en Suisse romande, un cursus d'études en science politique (licence, diplôme, doctorat). Cela se traduit notamment dans le fait que les quelques 2'000 étudiants en science politique (ce nombre a augmenté de près de 100% ces dix dernières années) sont presque tous répartis entre les Universités de Genève et Lausanne. Cette situation relève pour une part au moins du fait que la science politique s'est développée dans ces deux villes, au sein respectivement de la Faculté des Sciences économiques et

5. P. Favre, "Histoire de la science politique", op. cit. p. 4.

6. R. Ruffieux, par exemple, retient trois phases de développement de la science politique en Suisse, soit la "préhistoire" (jusque vers 1830, dit-il, la politique est un art qui ne s'enseigne pas, mais se pratique), phase qui précède une période intermédiaire liée à l'essor de la "Staatswissenschaft" au 19^{ème} siècle, puis une troisième phase, enfin, qui s'amorce dans les années 1950 et qui conduit à la création de la science politique moderne. Cf. R. Ruffieux, "La science politique et la démocratie suisse", Politische Rundschau, Janv/févr. 1961, no 1-2, pp. 87-90.

7. Soit six à l'Université de Genève (Département de science politique), trois à l'institut universitaire des hautes études internationales de Genève (IUHEI), cinq à l'Université de Lausanne (Institut de science politique), trois à l'institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) à Lausanne, une seule à l'Université de Neuchâtel (Institut de sociologie et de science politique), deux à l'Université de Berne (Centre de recherche sur l'histoire et la sociologie de la politique suisse), deux à celle de St Gall (Institut de science politique), deux également à l'Université de Zürich (Centre de science politique) et, enfin, une à l'Ecole polytechnique fédérale de la même ville.

8. Erwin Rüegg, Untersuchung zur Situation der Sozialwissenschaftlichen Forschung in der Schweiz : Bericht für die Politikwissenschaft, Berne, Conseil suisse de la science, 1992.

sociales (SES) et de la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP), deux cadres institutionnels qui, depuis le début du siècle, se centrent sur des préoccupations issues des sciences sociales proprement dites. En d'autres termes, la proximité institutionnelle de la sociologie, du droit ou encore de l'économie a sans doute favorisé l'implantation de la science politique (les premiers enseignements sont confiés dans ces deux facultés à Jean Meynaud à la fin des années 1950) en provoquant des stratégies de distinction entre les tenants de ces différentes disciplines, contrairement à la Suisse allemande, où l'organisation universitaire demeure classique et où les sciences sociales occupent encore un statut subordonné par rapport aux disciplines traditionnelles comme l'histoire ou la philosophie.

Chronologiquement, l'essor institutionnel de la science politique s'est réalisé de façon progressive, en fonction des rythmes dictés par la nature fédéraliste du système universitaire en Suisse, où les cantons sont compétents pour décider de la création et du contenu des enseignements. Dès la fin des années 1960, le nombre de chaires en science politique augmente (en Suisse romande principalement, comme on l'a vu) et la discipline se structure peu à peu au sein de chaque Université autour d'instituts spécialisés, aux dimensions certes restreintes, mais qui ont pour vocation (affichée tout au moins) de fonctionner comme unités de recherche et/ou d'enseignement.⁹

9. Mentionnons ici plus particulièrement le Centre de recherche sur l'histoire et la sociologie de la politique suisse, dirigé par E. Gruner dès 1965, dans la mesure où cette institution (au bénéfice d'un financement du Fonds National de la Recherche Scientifique - FNRS) consacre l'essentiel de ses ressources à la publication de *l'Année politique suisse* et, depuis 1978, à la diffusion des résultats d'analyse des votations en Suisse (analyses VOX).

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN SCIENCE POLITIQUE

Sur le plan de la recherche, la science politique bénéficie depuis 1968 d'une rubrique officielle (tantôt sous la mention "sciences politiques", tantôt sous "sociologie, science politique") au Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS). Comparativement aux sommes totales allouées aux sciences humaines traditionnelles, le financement de cette discipline demeure assez marginal (de l'ordre de 5 à 10 %). Une récente étude confirme la faiblesse des montants accordés à la politologie par le FNRS entre 1976 et 1990. Ainsi, dans le cadre de la division 1, qui recoupe les sciences humaines et sociales, sur le total des subsides octroyés à la psychologie, aux sciences de l'éducation, à la sociologie et à la politologie, celle-ci occupe le dernier rang avec 13%, contre 42 % à la première, 23% à la seconde et 22 % à la troisième. Or, la part des subsides consacrés aux sciences humaines reste peu élevée dans notre pays (15,7 %; 18,5% si l'on prend en compte les sommes versées dans le cadre des Programmes nationaux de recherche - PNR). Notons en outre que 2/5 environ des sommes allouées dans le cadre des PNR concernaient des requêtes relevant des sciences humaines et sociales. L'économie se taille la part du lion avec 40 %, contre 14 % pour la sociologie, 9 % pour les sciences de l'éducation, 9 % également pour la science politique et 3% seulement pour la psychologie.¹⁰

E. Ruegg souligne à cet égard, à partir de l'enquête qu'il a réalisée en 1992, que 75 % de la recherche en science politique

10. Ces chiffres sont tirés de la brochure éditée par le Conseil suisse de la science, *L'encouragement de la recherche en sciences sociales* par le fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne, 1992, p. 26.

subventionnée par le FNRS s'effectue aujourd'hui dans le cadre des PNR, dont le contenu est lié à des décisions politiques concernant la recherche "appliquée", contre seulement 17 % par le biais de la division 1, qui finance des projets émanant des chercheurs eux-mêmes.

Cela signifie, en fait, que la recherche en science politique en Suisse s'articule principalement autour de problématiques dont les cadres généraux sont fixés par les autorités politiques de la Confédération et non en fonction d'orientations élaborées dans un cadre scientifique.¹¹ Enfin, la nature du financement émanant du FNRS conduit, en Suisse, à une extrême fragmentation des objets de la recherche et des équipes de chercheurs. E. Ruegg mentionne à ce propos que le projet typique de recherche en science politique occupe en moyenne deux personnes durant une période inférieure à deux ans.¹² C'est dire que le mode de financement et d'organisation de la recherche en Suisse, la

dimension restreinte de la communauté des politologues, ainsi que la structure fédéraliste des systèmes d'enseignement universitaire font obstacle à l'homogénéité institutionnelle de la discipline.

L'INSTITUTIONNALISATION DE LA SCIENCE POLITIQUE

La création de l'Association Suisse de science politique (ASSP) constitue sans doute un événement majeur dans le processus d'institutionnalisation de la discipline en Suisse. Fondée en 1959 à l'initiative de J. Freymond, alors directeur de l'IUHEI de Genève, l'ASSP ne compte à ce moment-là que 42 membres, presque tous en provenance de Suisse romande. La composition du premier comité de l'association est particulièrement révélatrice, puisqu'en dehors de J. Freymond, élu président, les six autres membres sont tous juristes.¹³

A l'occasion de l'assemblée constitutive de l'ASSP, Jean Meynaud prononce une conférence au titre évocateur, "Sciences politiques et science politique", conférence qui a pour objectif de présenter la situation de la science politique sur le plan international et qui s'inscrit pleinement dans le projet des "nouveaux" politologues de définir l'autonomie de leur discipline contre une conception où la science politique (en fait *les sciences politiques*) ne serait en quelque sorte qu'une simple juxtaposition de connaissances empruntées aux disciplines voisines (droit public, histoire des doctrines et des institutions politiques, économie politique). C'est également ce que relevait, dix ans plus tôt, M. Bridel lorsqu'il

11. Ce pourcentage de 75% est sans doute trop élevé si l'on considère les subsides accordés par les divisions 1 et les PNR sur une plus longue durée (entre 1976 et 1990), soit respectivement 8 millions et 10 millions de francs, selon les chiffres avancés par le Conseil suisse de la science, in L'encouragement de la recherche en sciences sociales, op. cit. p. 26 et 29. Notre appréciation du rôle joué par les PNR dans la recherche en science politique pourrait toutefois être généralisée à l'ensemble des sciences sociales, comme le remarquent également R. Lévy et W. Hutmacher : "Depuis quelques années, les sciences sociales sont invitées à se tourner vers le PNR, et dans l'ensemble elles l'ont fait, ce qui a favorisé un certain développement. Mais cette stratégie est insatisfaisante à la longue. Trop exclusivement utilitaire, orientée vers des fins pratiques ou politiques avant tout, elle encourage la part de la recherche hétéronome, dont souvent les objectifs, les problématiques et les démarches empiriques sont dictés par des intérêts sociaux. Ces intérêts sont au demeurant parfaitement légitimes. Mais si la politique scientifique à l'égard des sciences sociales restait aussi unilatérale, elle prêterait à terme le développement de la part indispensable de recherche autonome (...)". R. Lévy, W. Hutmacher "Les sciences sociales en Suisse", in F. Gaillard et al., Entwicklungsstendenzen und Probleme der Sozialwissenschaften in der Schweiz, Berne, Conseil suisse de la science, 1990, p. 6.

12. Contrairement au système français du CNRS, qui permet une stabilité et assure une certaine durée aux groupes de recherche, le système helvétique se caractérise, quant à lui, par la précarité des chercheurs, leur atomisation et la limitation dans le temps des recherches elles-mêmes.

13. Un autre juriste, M. Bridel, constitutionnaliste à l'Université de Lausanne, avait échoué quelques années auparavant dans sa tentative de créer une Association de science politique, dans le sillage de la parution de l'ouvrage publié sous les auspices de l'Unesco, La science politique contemporaine, Paris, 1950, auquel il avait collaboré.

écrivait : "Il n'existe pas à proprement parler de science politique suisse, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une discipline complète et spécialisée qui réunisse, en une ou plusieurs branches, la description des institutions politiques nationales, leur histoire, leurs principes idéologiques, leur fonctionnement, les forces qui les actionnent, les insuffisances qu'elles subissent, les résultats qu'elles procurent et leurs incidences sur la vie du pays et ses relations avec les pays voisins; à quoi il faut ajouter l'étude comparative des institutions et des faits politiques étrangers considérés aussi sous ces divers aspects".¹⁴ Ces objets, ajoutait-il, sont pour l'heure traités par les "sciences morales traditionnelles" (philosophie, histoire, droit, économie politique), d'où un dispersement préjudiciable à l'approfondissement d'une méthode spécifique mieux adaptée à son objet.

Par delà le constat qui est posé, cette réflexion du juriste vaudois, qui détiendra à Lausanne une chaire d'"Institutions politiques comparées" dans les années 1960, montre bien que deux éléments principaux sont avancés pour légitimer l'existence de la science politique et pour fonder son autonomie dans le champ universitaire : d'une part, la priorité de la science politique sur un *objet spécifique*, soit les institutions politiques considérées d'une manière descriptive; d'autre part, la nécessité de recourir à des méthodes propres.

Deux ans après la création de l'ASSP, R. Ruffieux, historien de formation, confirme l'existence d'une discipline nouvelle, la science politique, dont "l'objet [dit-il] a été constamment en s'élargissant, mais aussi en se compliquant. D'abord science de l'Etat, elle s'est aperçue que la structure étatique

était liée à la nature du pouvoir et au système des partis, que celui-ci avait à son tour des rapports avec les relations de classe et le système économique. La science politique a gagné son autonomie, dans la mesure où elle a pu dégager les relations entre ces divers phénomènes et les rendre intelligible en les rapportant à une catégorie fondamentale : le pouvoir".¹⁵ Cette perspective, moins descriptive que celle proposée par M. Bridel, trouve un complément dans les écrits de D. Sidjanski concernant les questions de méthode.

Pour ce dernier, qui succède à J. Meynaud au début des années 1960, l'objet de la science politique renvoie "au plus vieux problème auquel les sociétés humaines sont confrontées depuis qu'elles existent : celui de leur survie, de leur aménagement et de leurs mutations en tant qu'entités sociales globales et complexes". Aussi, "si la problématique de cette discipline remonte à Aristote et à Platon", ses instruments intellectuels sont récents (quelques décennies), de telle sorte que l'existence de la science politique est autant légitimée par son objet, "aussi vaste que divers", que par la rigueur de ses méthodes d'analyse. Toutefois, précise-t-il, "si l'on admet une communauté de méthodes [avec les autres sciences sociales], comment différencie-t-on la science politique des autres branches voisines? Certes, les frontières ne sont plus nettes, la distinction essentielles étant fondée sur l'objet particulier d'étude, un foyer d'intérêts et une approche singulière".¹⁶

Nous pourrions multiplier les exemples où les politologues suisses abordent la question de l'objet de leur discipline. Nous verrions finalement que cette question

14. Marcel Bridel, "Etat et méthodes de la science politique suisse", in UNESCO, La science politique contemporaine, Paris, 1950, p. 69.

15. R. Ruffieux, "La science politique et la démocratie en Suisse", art.cit, p. 86.

16. D. Sidjanski, "Note sur les nouvelles orientations des recherches en science politique", Annuaire suisse de science politique, 1970, no 10, p.8.

trouve à leurs yeux une solution dans des définitions plutôt descriptives — même s'il est parfois fait référence à la notion de "pouvoir" — où le politique est le plus souvent considéré comme un domaine du réel, empiriquement déterminable et à ce titre susceptible de délimiter le "territoire" du politologue. Cela se confirme du reste dans le choix des objets particuliers de recherche, comme nous le verrons ci-dessous. La communauté des chercheurs et enseignants en science politique est restreinte en Suisse et, de plus, éminemment fragmentée. Toutefois, si l'on s'en tient aux critères énoncés par P. Favre, elle dispose d'instruments pour accéder à une relative homogénéité : l'Association ainsi que les activités scientifiques qui s'y organisent, des publications (un *Annuaire*, un *Bulletin* d'information, *VAnnée politique suisse*, les analyses des votations VOX).¹⁷ Certes, s'il convient de distinguer, à un niveau théorique, la question de l'objet de la science politique et celle de son institutionnalisation, notamment sur le plan universitaire et sur celui de la recherche, notre étude nous montre que l'ASSP (qui fonctionne un peu à l'image d'un groupe de pression) et les "nouveaux politologues" entendent faire correspondre ces deux termes. Leur objectif consiste à élargir la place occupée par la science politique dans le champ universitaire, en fonction d'une définition de son objet qui fonde en quelque sorte le titre de cette discipline à exister de façon autonome vis-à-vis, sinon contre les autres disciplines.

LA CONSTITUTION DES CATEGORIES DE LA PROFESSION

*"A la différence des précédents numéros, cet annuaire est consacré à un thème d'ensemble: le fédéralisme suisse. La décision s'explique par le fait que le sixième Congrès mondial de l'Association internationale de science politique qui se tiendra à Genève, a inscrit le fédéralisme en tête de son ordre du jour. Il ne fait pas de doute que le fédéralisme traditionnel de la Suisse se voit aujourd'hui confronté avec des problèmes tout à fait décisifs, entre autres parce que certains processus économiques et sociaux paraissent menacer de le déborder."*¹⁸

*"Le défi posé à la Suisse par les transformations actuelles en Europe constitue également un défi pour les sciences sociales en Suisse. Après les économistes et les juristes, les politologues tiennent aussi à relever le défi: ce volume vous présente l'état actuel de leur réflexion sur les transformations en cours et la position de la Suisse face à ces changements. Je suis heureux de constater que les membres de la profession ont été très nombreux à relever ce défi."*¹⁹

A près de trente années de distance, ces deux éditoriaux présentent un certain air de ressemblance, qui permet de dégager quelques unes des caractéristiques des études politologiques en Suisse. En premier lieu, il convient de relever que ce petit groupe de politologues concentre avant tout son attention sur les modes d'organisation de la structure politique suisse. Cette optique recouvre les institutions dites de démocratie directe, l'existence de divers niveaux de pouvoirs résumée sous l'appellation "fédéralisme" ou encore la question de la neutralité dans le domaine des relations internationales. Un examen des thèmes retenus par l'*Annuaire suisse de science politique* depuis sa création en 1960 confirme cette tendance

17. Les effectifs de l'association ont connu une croissance permanente : 103 membres en 1961, 349 en 1968, 460 en 1980, près de 800 à l'heure actuelle.

18. "Editorial", *Annuaire suisse de science politique*, 1964, p.6.

19. Kriesi H., "Editorial", *Annuaire suisse de science politique*, 1992, p. 17.

de l'ASSP à privilégier, dans le choix des objets d'étude, les dimensions institutionnelles du politique ou, pour reprendre une formule bien connue, la face visible de l'iceberg.²⁰

L'uniformisation relative des objets de recherche se trouve renforcée par la formule adoptée au milieu des années soixante, qui consiste à centrer la livraison annuelle sur un thème unique. Ainsi, le fonctionnement de l'ASSP, l'organisation éditrice de *YAnnuaire*, les échanges entre les membres, de même que la préparation des congrès annuels sont autant de facteurs qui conduisent à ce que ce groupe se structure autour de terrains d'observation communs, qui finissent en somme par déterminer les contours d'un "territoire" propre au politologue.

Le *Bulletin de l'Association*, petit organe de liaison et d'information édité depuis 1972, nous indique, en outre, que l'ASSP procède à la création de groupes de travail, qui concrétisent une amorce de spécialisation au sein de la discipline. Tout informels qu'ils soient, ils traduisent la constitution de thèmes susceptibles de rassembler suffisamment de chercheurs à l'échelle suisse. Simultanément, ils exercent une attraction et instaurent un espace balisé, en quelque sorte contraignant pour ceux qui appartiennent à la profession et qui voudraient s'y faire une place : les

objets définis et retenus par ces groupes acquièrent du même coup un certain degré de légitimité.²¹

Or, on peut constater à ce sujet une relative stabilité. Au départ, trois grands groupes sont mis sur pied : "Politique intérieure", dont les responsables sont E. Grüner, L. Neidhart, R. Ruffieux et D. Sidjanski; "Politique internationale", dirigé par D. Frei, A. Ricklin et R. Preiswerk; et enfin un groupe "Fondements épistémologiques et méthodologiques". Des subdivisions sont introduites à l'intérieur de chacune de ces sections. Le groupe "Politique intérieure" est découpé en plusieurs sous-groupes : "le système politique suisse et ses institutions", "l'autonomie communale et le fédéralisme", "les minorités et les problèmes linguistiques", "le pouvoir exécutif, le parlement, les autorités judiciaires", "l'administration et ses différentes branches", "les élections, les votations et la socialisation", "les partis, les associations, la propagande et l'information", "la substance de la politique".

En 1986, les groupes de travail se sont réduits à huit parmi lesquels on retrouve "votations et élections", "fédéralisme", "problématique minoritaire", "administration publique" et de nouvelles appellations comme "théorie de l'Etat", "élites intermédiaires" et "désarmement, contrôle de l'armement".

Bien entendu, les constantes' repérées à ce niveau de généralité pourraient nous conduire à passer à côté de variations moins visibles. Une analyse plus fine serait nécessaire pour identifier des changements significatifs apportés dans le traitement de

20. Les cinq premiers numéros de l'Annuaire sont consacrés aux questions suivantes : démocratie directe, fédéralisme, partis politiques et organisations professionnelles, politique étrangère et vie politique. Depuis le milieu des années 1960, cette publication tend à se centrer chaque année sur un thème unique : le conseil fédéral (1967); science politique (1968, 1970); politique étrangère et relations internationales (1974, 1979, 1984, 1988); Etat, décision politique et administration publique (1969, 1971, 1972, 1977, 1989, 1990), vie politique cantonale, politique locale ou urbaine en Suisse (1978, 1980, 1985); politique de l'environnement (1981), presse (1982), gouvernabilité (1983), partis politiques; nouveaux mouvements sociaux (1969, 1986), comportement électoral, référendum, démocratie directe (1971, 1987, 1991).

21. Un examen des projets de recherche financés par le FNRS laisse immédiatement l'impression d'une très grande dispersion des centres d'intérêt. Cependant, par delà ce premier constat, on peut remarquer une stabilité des groupes et des objets de recherche émanant des politologues attachés de près à l'ASSP et qui de surcroît jouissent au sein de la discipline d'une position dominante, généralement de professeur.

ces thèmes. Cependant, les extraits des deux éditoriaux qui servent de fil directeur à cette réflexion mettent en évidence une volonté (souvent affichée et explicitement revendiquée par ailleurs) des politologues d'adapter leurs questionnements à l'actualité. Dans la mesure où ces derniers s'attachent surtout à analyser le fonctionnement de la démocratie suisse, qui plus est dans ce qui est considéré comme ses spécificités²², ils se trouvent étroitement tributaires des modifications de la situation politique. Loin de constituer un frein ou un obstacle à la production scientifique, cette connexion avec l'actualité, au contraire, semble être au principe des travaux de science politique effectués dans notre pays, travaux qui fourmillent d'appréciations normatives ou de conseils. Comme le laisse entendre H. Kriesi, les politologues doivent se préoccuper de certains sujets d'actualité s'ils ne souhaitent pas se voir supplantés par les économistes ou les juristes dans la hiérarchie de la reconnaissance officielle et publique des disciplines scientifiques. Pareille implication résulte pour une part des relations concurrentielles entre les disciplines au niveau de l'obtention du statut "d'expert" dans les multiples commissions qui, au niveau fédéral notamment, s'inscrivent très directement dans le processus de décision politique. Dans ce contexte, il importe peu de savoir si la corporation adopte une position unanime. Le coordinateur du dernier numéro de *L'Annuaire* peut même se réjouir du "pluralisme" de la profession où

22. L'attachement à ces spécificités prend la forme de débats récurrents sur l'existence ou non d'un "Sonderfall" helvétique, admis par certains au nom des particularités du système politique helvétique, récusé par d'autres en fonction, soit d'enjeux sociaux comme l'intégration européenne, soit de considérations plus théoriques concernant les modes de répartition du pouvoir en Suisse. Cf. Masnata F., Rubattel C., Le pouvoir suisse. séduction démocratique et répression suave, Lausanne, L'Aire (2ème éd. augmentée), 1992.

plusieurs courants paraissent coexister concernant l'appréciation des "solutions à apporter aux problèmes".

Le privilège accordé aux thèmes de réflexion en phase avec l'actualité est en quelque sorte redoublé, comme on l'a vu, par l'organisation du financement de la recherche. Nous avons à cet égard déjà insisté sur le poids des subventions du Fonds National de la Recherche Scientifique octroyés par l'intermédiaire des Programmes nationaux de recherche (PNR), comparativement à celles qui émanent de la Division 1, moins directement dépendante des circonstances²³. Ainsi, ce rapide examen confirme notre intuition de départ : les travaux de science politique qui, en Suisse, bénéficient d'un soutien éditorial de l'ASSP, demeurent tributaires d'une définition de l'objet de la discipline dans laquelle ils s'inscrivent, limitée pour l'essentiel aux "objets politiques" consacrés et reconnus comme tels dans la société helvétique.

Une tendance semble en outre se dessiner d'une plus grande médiatisation de la science politique ou, tout au moins, de la volonté de certains politologues d'entrer, en qualité d'experts, dans les débats qui agitent la Cité. Il y a peu, un journaliste de l'Hebdo pensait pouvoir montrer que les politologues seraient en passe d'accorder plus d'attention à leur rôle social.²⁴ Sous le titre "Les nouveaux sorciers de la politique", l'auteur de l'article résume son propos en ces termes : "Pour vivre heureux, ils vivaient cachés. Le besoin d'être aimés, reconnus, l'urgence de la réforme, le coût de la recherche aussi, les font sortir de l'Université. Les politologues s'affichent".

23. On peut relever à ce propos l'importance qu'a pu revêtir le Programme national de recherche sur les processus de décision au niveau de la consolidation de la science politique suisse.

24. Crettenand André, "Les nouveaux sorciers de la politique", *L'Hebdo*, 7 nov. 1991, pp. 13-15

Il est bien entendu trop tôt pour dire avec certitude si nous nous acheminons vers l'émergence de ce que P. Champagne appelle les politologues médiatiques.²⁵ Sans doute le faible nombre des politologues en Suisse ne permettra pas pareille évolution. Toutefois, il y a tout lieu de penser que ce phénomène aura des répercussions sur les objets d'analyse et la manière de les traiter.

LA SPECIFICITE DE LA SCIENCE POLITIQUE SUISSE ?

Ce cadre brièvement esquissé, certains mouvements plus précis sont à distinguer. Si les objets de recherche demeurent relativement stables, les manières de les aborder varient dans le temps et contribue de la sorte à les modifier. Ainsi, par exemple, l'analyse des institutions de démocratie directe a fréquemment généré des discussions de type méthodologique chez les politologues helvétiques. A titre d'exemple, l'introduction à l'ouvrage de R. Ruffieux, *La démocratie référendaire au XXe siècle*, contient une série de développements sur le côté innovateur de la démarche retenue et sur la façon dont celle-ci se situe par rapport aux analyses antérieures, principalement menées par des juristes qui, aux yeux de R. Ruffieux (lui-même à la charnière de deux disciplines, l'histoire et la science politique) sont plutôt portés à évoquer les aspects positifs ou négatifs du référendum ou de l'initiative.²⁶ Pour dépasser les jugements de valeur caractéristiques des travaux juridiques, il faut, selon R. Ruffieux, se distancer de l'approche "institutionnelle" des phénomènes de démocratie directe, pour

"analyser la pratique référendaire dans la Suisse contemporaine en exploitant les sources historiques traditionnelles avec les méthodes nouvelles mises au point à l'étranger: decision making process cher au political scientists américains, techniques des études de presse mises au point par Jacques Kayser et ses équipes; géographie et sociologie électorales de l'école française qui ont enrichi les publications de la Fondation nationale des sciences politiques sur le modèle des travaux désormais classiques d'André Siegfried et de François Goguel (...)"²⁷

Proches des études réalisées par J. Meynaud, avec lequel R. Ruffieux collabore, ces recherches visent en outre à déterminer les forces sociales qui sont à l'origine du lancement des initiatives et des référendums. Elles s'attachent à rendre compte du résultat des votes à partir des réactions d'autres groupes, des rapports de forces qui se nouent entre eux à la suite de confrontations et/ou de négociations. Les données rassemblées par J. Meynaud sous la forme de notices monographiques concernant chaque votation, de même que les études de R. Ruffieux servent de modèle implicite à bien des analyses ultérieures qui, en se centrant sur le niveau cantonal et/ou communal, ont accordé une attention plus poussée aux acteurs de la démocratie directe, dans le but d'examiner si les instruments politiques que sont le référendum ou l'initiative favorisent le changement ou s'ils sont source de "blocage". Ces travaux sont également l'occasion de mesurer la nature de la participation politique des citoyens.

L'exemple de la démocratie directe permet de relativiser fortement la croyance en une spécificité de la science politique pratiquée en Suisse. Si les objets d'étude semblent directement tirés de l'observation empirique

25. Cf. P. Champagne. *Faire l'opinion*. Paris, Minit, 1991.

26. Ruffieux R., *La démocratie référendaire au vingtième siècle*. / Payot, Lausanne, 1972.

27. Ruffieux R., op. cit., p. 8

et donc spécifique à la Suisse, les méthodes sont elles manifestement empruntées à diverses influences étrangères. Et comme la distinction entre objet et méthode n'est pertinente que dans une certaine mesure, les catégories créées par les politologues doivent autant à l'origine suisse de ces derniers qu'à leur trajectoire au sein de la discipline et des réseaux d'échanges internationaux qui s'y créent.

Un autre exemple, celui du *Manuel du système politique de la Suisse*, qui se veut un bilan des connaissances acquises en science politique dans notre pays, pourra également le montrer. L'utilisation, dans cet ouvrage collectif, d'une terminologie (on pourrait même dire d'une approche) systémiste y est reprise sans être véritablement discutée.²⁸ Elle devient naturelle au point de ne constituer qu'une manière commode d'ordonner les résultats, comme le dit du reste explicitement U. Klöti.²⁹ Cette convergence méthodologique, dont il ne s'agit pas ici de critiquer la légitimité, mais de mesurer l'impact, est à mettre en relation avec les caractéristiques des collaborateurs de ce manuel. La plupart d'entre eux sont actuellement titulaires de chaires uni-

versitaires.³⁰ A l'origine, leur formation universitaire a été acquise dans d'autres domaines que la science politique (droit, lettres, histoire ou philosophie), encore insuffisamment implantée au moment de leurs études. C'est pourquoi, la plupart d'entre eux sont arrivés "sur le tard" à la science politique, en se rendant à l'étranger pour se perfectionner dans cette discipline. Il en résulte une certaine ambivalence des politologues concernant le problème des relations avec les autres disciplines scientifiques, dans la mesure où l'autonomie de la science politique est revendiquée en même temps qu'est soulignée la nécessité de collaborer avec les historiens ou les juristes. D'ailleurs, J. Meynaud, R. Ruffieux ou encore E. Grimer, pour ne citer que ces trois chercheurs auxquels il est coutumier de se référer, ont tous au moins deux horizons disciplinaires (économie ou histoire d'abord, puis science politique). Mais il n'est pas aisé de déceler dans quelle mesure l'apport de pratiques d'autres sciences sociales constituent véritablement un "fonds commun" utilisé par les politologues. On peut penser qu'il l'est plus en Suisse allemande où les enseignements de science politique ne constituent pas à eux seuls une licence ou un doctorat et où les étudiants suivent d'autres cours.

En fait, les échanges au sein de la science politique helvétique sont d'autant plus difficiles à déterminer que les débats théoriques ou méthodologiques, qui pourraient permettre d'identifier des courants, des divisions entre les politologues ou entre ces derniers et leurs collègues d'autres disciplines, n'existent pas dans les publications de l'ASSP. En tous les cas, ils laissent peu de traces écrites, ce qui rend leur saisie aléatoire. Et comme l'*Annuaire* et le *Bulletin de l'Association* ne

28. *Manuel du système politique de la Suisse*. Berne, P. Haupt; vol. 1, "Le contexte", 1983; vol. 2, "Structures et processus", 1984; vol. 3, "Fédéralisme", 1986.

29. Cf. son introduction au vol. 2, p. 19 et sq. En fait, la perspective adoptée structure l'ensemble du *Manuel*. Le premier volume traite du contexte et s'attache à décrire les champs avoisinants le système politique (histoire, droit, environnement économique et contexte international). Le deuxième tome étudie le système politique sur un plan interne, au niveau fédéral (institutions étatiques, organisations intermédiaires, médias, participation des citoyens, formation de l'opinion et processus de décision). Le troisième volume décompose le système politique en sous-systèmes et étudie leurs rapports (fédéralisme, structures politiques cantonales et communales). Cette série devrait être complétée par un volume supplémentaire, annoncé depuis 1986 déjà dans le *Bulletin* de l'Association, qui devrait s'intéresser à des domaines particuliers de la "sphère politique" (politique économique et financière, formation, politique sociale ou de sécurité). -

30. Voir les très succinctes notices bibliographiques en fin de chaque volume du *Manuel du système politique de la Suisse*.

prévoient pas une rubrique de critique bibliographique, les confrontations de type académique ne sont pas activées et ne trouvent pas de lieux de publicité. La petitesse de la communauté n'est de surcroît guère propice à l'étalement des divergences vis-à-vis de l'extérieur.

Ainsi, si on se place au niveau de la démarche, rien n'indique une spécificité de la science politique helvétique. Au contraire, les politologues suisses, en s'inspirant des modèles théoriques élaborés dans la discipline sur le plan international et en les appliquant au "système politique suisse", s'inscrivent très directement dans une approche du politique désormais consacrée dans le milieu académique. Chronologiquement, l'institutionnalisation de la science politique en Suisse (romande principalement) est tardive. Son introduction dans certaines universités à la fin des années 1950 doit beaucoup à J. Meynaud, alors actif au sein de l'Association française de science politique. Il est certes vrai que les "bizarreries" du système politique suisse ont éveillé l'intérêt des politologues étrangers. Certains ont pu y voir un modèle de démocratie "consociationnelle" ou encore de "Konkordanzdemokratie". Il n'en demeure pas moins que si spécificité il y a, elle tient aux objets traités, mais non à la façon de les aborder.

CONCLUSION PROVISOIRE

Au fond, notre projet initial est somme toute assez banal, puisqu'il consiste à mettre en relation, d'un côté, les catégories de perception d'un "objet" telles qu'elles s'élaborent dans une discipline scientifique et, de l'autre, la situation concrète dans laquelle ces catégories sont produites. Nous pensons avoir mis en évidence quelques éléments de réflexion à cet égard, même si nous manquons encore de matériel

empirique suffisant pour étayer plus complètement notre perspective. En particulier, les circonstances qui ont présidé à la création de l'ASSP, la façon dont la discipline s'est progressivement constituée, sa place dans le champ universitaire sont autant d'éléments qui ont largement contribué à façonner cette représentation d'un monde social structuré autour de différents "domaines", relativement autonomes les uns par rapport aux autres. Rendre compte pleinement de cette représentation du monde social, du fait aussi qu'elle s'impose, dépasse de beaucoup le cadre de cet article. Le problème est complexe et sa résolution nécessiterait un large détour, à la fois sur l'histoire des sciences humaines et sociales et sur ce que B. Lacroix appelle la "construction sociale du politique". Bref, cela engagerait toute une réflexion sur le rapport complexe et mouvant qui s'établit entre, d'une part, l'institutionnalisation d'un ensemble de pratiques dites "politiques" (sous la forme spécifique sous laquelle ces pratiques se donnent dans notre pays) et, d'autre part, la constitution, à l'intérieur des sciences humaines classiques (ou mieux, contre celles-ci) d'une division du travail articulée à des "domaines" du réel considérés comme suffisamment autonomes pour devenir des objets scientifiques.

D'une certaine manière, l'objet d'étude sur lequel les politologues helvétiques revendiquent un monopole préexiste à la discipline elle-même. Outre la question de l'utilité de la science politique, on peut avancer que l'idée d'un "Sonderfall" helvétique (stabilité politique, consensus, social, fédéralisme, démocratie directe, gouvernement de concordance) s'impose avec suffisamment de force aux "nouveaux" politologues pour qu'ils en fassent le lieu privilégié de leurs investigations, et cela même à partir de définitions apparemment plus abstraites du

politique (comme par exemple celles qui le rapportent à la question générale du pouvoir dans la société).

Si l'on se situe, par ailleurs, du côté de la discipline, remarquons qu'elle se constitue dans un milieu — le champ universitaire — qui fonctionne selon ses règles, ses logiques, ses enjeux et ses pesanteurs. C'est par rapport à cela que les "nouveaux" politologues ont été contraints de se situer, en vue de faire reconnaître un domaine de connaissance qui, une fois admis et institutionnalisé, a structuré les problématiques légitimes au sein de la discipline.

En somme, que l'on se place du côté de l'objet supposé de la science politique (soit *la* politique) ou du côté des contraintes pesant sur les politologues du fait de leur enracinement universitaire, tout est en place pour que s'installe une confusion (qui n'est pas toujours maîtrisée) entre le problème de l'objet sociologique (*le* politique comme résultat d'une construction théorique) et le discours socialement constitué sur l'objet (*la* politique). S'il est vrai que notre démarche porte à adopter une attitude critique vis-à-vis de la division du travail en sciences sociales, elle implique une réflexion, à un niveau théorique, sur l'objet" de la science politique. En ce sens, nous nous écartons de P. Favre, pour qui cette question n'a pas de sens épistémologiquement et qui s'efforce de la résoudre empiriquement sur la base d'une histoire de la discipline.³¹ En d'autres termes, cette intervention trouverait un prolongement plus adéquat dans cette remarque de M. Weber selon laquelle "ce ne sont pas les relations "matérielles" [sachliche] des "choses" qui constituent la base de la délimitation des différents

domaines du travail scientifique, mais les relations conceptuelles des problèmes".³²

31 P. Favre, "La question de l'objet de la science politique a-t-elle un sens?", art. cit.

32. Weber (M), Essais sur la théorie de la science. Paris, Plon, 1965, p. 146.